

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Et le 11 février

à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

Présents : BICHAUD ERIC, DELPEY STEPHANE, GOYER FABRICE, HELLIAN JOEL, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, MURAT GINETTE, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RANDONNIER ELODIE, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, TERREAUX MICHEL

Absente excusée :

Pouvoir : JULIE LENTIGNAC suppléée par M. HELLIAN

MME MURAT Ginette a été nommée secrétaire de séance.

1/ CREATION POSTE CAE SERVICE TECHNIQUE

Après délibération, le conseil municipal par 13 POUR et 2 ABSTENTIONS décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi à partir du 15 février 2021.

2/ CREATION POSTE ATSEM

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste ATSEM principal 2^e classe.

3/ PRET RELAIS

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à effectuer les démarches auprès du Crédit Agricole pour un prêt relais de 700 000 € dans l'attente des subventions de l'école.

4/ BORNE INCENDIE CHEMIN DE LA MOUTHE

Le conseil municipal par 14 POUR et 1 ABSTENTION décide d'installer une borne incendie sur le hameau « chemin de la Mouthe » 24100 LEMBRAS.

5/ DECISION FINALE – PROJET INTEGRATION IMPASSE DES FONTAINES

Le conseil municipal à l'unanimité de classer le projet d'intégration de l'impasse des fontaines sans suite face à un dissensus des propriétaires.

6/ MOTION DEFENSE DES BUREAUX DE POSTE

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au projet des modifications des plages horaires et de la transformation des bureaux de poste et décide d'adopter la motion de soutien qui vise à maintenir le service public de la poste sur notre territoire.

7/ MOTION PROJET HERCULE

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au projet « HERCULE » et décide d'adopter la motion contre le démantèlement d'EDF.

Fin de la réunion à 21 h 30

Le Maire, Michel TERREAUX

